

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2017

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière, la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a), sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Le 2 décembre 2017



Directeur de l'éducation



Surintendante des affaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2017, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 août 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de collectes de fonds des écoles tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes de fonds des écoles et autres revenus, à l'excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus), à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 août 2017 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention à la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué pour préparer ces états financiers consolidés et les différences entre le référentiel comptable et les normes comptables du secteur public canadien.

North Bay, Ontario
Le 2 décembre 2017

Collins Barrow SNT S.R.L.
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario


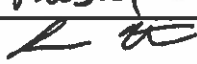
États financiers consolidés 31 août 2017

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-22

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Actif financier		
Liquidités	6 770 158 \$	7 389 392 \$
Comptes débiteurs (note 2)	1 560 571	2 132 733
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	24 534 226	25 624 441
Actifs destinés à la vente (note 4)	<u>310 395</u>	<u>-</u>
Total de l'actif financier	<u>33 175 350</u>	<u>35 146 566</u>
Passif financier		
Comptes créditeurs et frais courus (note 5)	3 899 898	5 688 001
Dettes nettes à long terme (note 6)	23 155 459	24 094 912
Revenus reportés (note 7)	3 694 465	2 892 000
Apports en immobilisations reportés (note 8)	70 942 261	71 142 435
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 9)	<u>70 700</u>	<u>129 360</u>
Total du passif financier	<u>101 762 783</u>	<u>103 946 708</u>
Dettes nettes	(68 587 433)	(68 800 142)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	144 549	85 409
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>77 226 337</u>	<u>77 139 204</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>8 783 453</u> \$	<u>8 424 471</u> \$
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
Endettement bancaire (note 14)		
Au nom du Conseil :		
		
_____	Président	
		
_____	Directeur de l'éducation	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u> <u>Budget</u>	<u>2017</u> <u>Résultats</u>	<u>2016</u> <u>Résultats</u>
	(non audité)		
Revenus			
Impôt local	2 969 947 \$	3 136 049 \$	3 066 148 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	40 643 077	40 186 399	38 688 870
Subventions provinciales - autres	796 697	1 328 059	753 792
Subventions fédérales et droits de scolarité	47 222	44 023	-
Amortissement des apports en immobilisations reportés	2 623 513	3 060 079	2 776 566
Autres droits de scolarité et revenus	292 538	1 214 204	1 412 758
Revenus de placements	-	69 986	67 128
Collectes de fonds des écoles et autres revenus	<u>950 000</u>	<u>842 445</u>	<u>855 059</u>
Total des revenus	<u>48 322 994</u>	<u>49 881 244</u>	<u>47 620 321</u>
Dépenses			
Enseignement	34 626 422	34 349 500	33 183 254
Administration	2 890 188	2 949 197	2 743 551
Transport	1 889 723	2 026 936	1 875 314
Installations destinées aux élèves	7 903 653	8 297 755	8 130 336
Autres	414 728	1 068 828	1 367 895
Activités financées par les écoles	<u>950 000</u>	<u>830 046</u>	<u>857 399</u>
Total des dépenses (note 15)	<u>48 674 714</u>	<u>49 522 262</u>	<u>48 157 749</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(351 720)	358 982	(537 428)
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>8 424 471</u>	<u>8 424 471</u>	<u>8 961 899</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>8 072 751</u> \$	<u>8 783 453</u> \$	<u>8 424 471</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	358 982 \$	(537 428) \$
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 284 299	2 969 909
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(3 060 079)	(2 776 566)
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	-	(115 592)
Diminution des comptes débiteurs	572 162	524 367
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	(1 788 103)	2 074 050
Augmentation (diminution) des revenus reportés	802 465	(93 010)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(58 660)	(64 280)
Augmentation des frais payés d'avance	<u>(59 140)</u>	<u>(14 802)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>51 926</u>	<u>1 966 648</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 681 827)	(6 415 530)
Produits de vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>657 900</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(3 681 827)</u>	<u>(5 757 630)</u>
Activités de financement		
Remboursement de dettes nettes à long terme	(939 453)	(893 315)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	1 090 215	1 707 536
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	<u>2 859 905</u>	<u>5 213 055</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>3 010 667</u>	<u>6 027 276</u>
Augmentation des liquidités	(619 234)	2 236 294
Liquidités au début de l'exercice	<u>7 389 392</u>	<u>5 153 098</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>6 770 158</u></u> \$	<u><u>7 389 392</u></u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u> Budget	<u>2017</u> Actual	<u>2016</u> Actual
	(non audité)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(351 720)</u> \$	<u>358 982</u> \$	<u>(537 428)</u> \$
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 527 358)	(3 681 827)	(6 415 530)
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 874 127	3 284 299	2 969 909
Actif destiné à la vente	<u>-</u>	<u>310 395</u>	<u>-</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>346 769</u>	<u>(87 133)</u>	<u>(3 445 621)</u>
Actif non financier - autre			
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(59 140)</u>	<u>(14 802)</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	(4 951)	212 709	(3 997 851)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(68 800 142)</u>	<u>(68 800 142)</u>	<u>(64 802 291)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(68 805 093)</u> \$	<u>(68 587 433)</u> \$	<u>(68 800 142)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en immobilisations reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en immobilisations reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en immobilisations reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
 Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relèvent pas de son autorité. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location d'exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(ii) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère aux fins d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des ententes centrales ratifiées pour les employés syndiqués ainsi que l'entente centrale approuvée pour les directions et directions adjointes d'école, des Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été ou seront établies: AEFO, ATEO, SCFP, directions et directions adjointes d'école et les employés non syndiqués.

Les FSSBE offriront des régimes de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités. Ces régimes sont offerts dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Jusqu'à la date de participation aux diverses FSSBE, le conseil scolaire continue à offrir les régimes d'avantages sociaux selon les polices en vigueur.

Au 1er février 2017, le personnel enseignant membre de l'AEFO a transféré à la FSSBE de l'AEFO. Par conséquent, depuis cette date, le conseil n'est plus responsable d'offrir les régimes ci-dessus à ce regroupement. Le conseil scolaire doit remettre mensuellement à la FSSBE le montant par équivalence à temps plein (ETP), conformément aux dispositions de l'entente centrale. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les retraités de l'AEFO ont transféré à la FSSBE de l'AEFO le 1er novembre 2017. Les retraités sont responsables pour 100% du coût des primes.

La date participation prévue pour les fiduciaires de l'ATEO, du SCFP, des directions et directions adjointes d'école et du personnel non syndiqués est prévu d'ici le 1er février 2018. La date de participation des retraités pour ces regroupements n'est pas encore connue.

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives aux taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, tel que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Apports en immobilisations reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en immobilisations reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

(l) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des durées de vie utiles des immobilisations corporelles, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

2. Comptes débiteurs

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Municipalités	409 621 \$	416 857 \$
Autres conseils scolaires	8 228	19 215
Gouvernement de l'Ontario	107 587	56 395
Gouvernement du Canada	1 002 821	1 368 130
Autres	<u>32 314</u>	<u>272 136</u>
	<u>1 560 571 \$</u>	<u>2 132 733 \$</u>

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles actuels. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le conseil a un compte débiteur envers la province de 24 534 226 \$ (2016 - 25 624 441 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

4. Actifs destinés à la vente

Au 31 août 2017, 237 033 \$ relatifs à un bâtiment et 73 362 \$ à des terrains sont comptabilisés comme actifs destinés à la vente.

5. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Autres conseils scolaires	497 503 \$	1 512 630 \$
Gouvernement de l'Ontario	473 529	444 409
Comptes créditeurs	2 580 803	3 368 338
Intérêts courus	<u>348 063</u>	<u>362 624</u>
	<u>3 899 898 \$</u>	<u>5 688 001 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

6. Dettes nettes à long terme

Les dettes nettes à long terme sous forme de débentures et d'emprunts dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Débuture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	4 997 449 \$	5 296 071 \$
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	6 868 493	7 095 704
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	765 890	791 226
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	4 963 467	5 167 733
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	275 171	288 318
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	4 141 329	4 279 864
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 36 551 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	1 057 052	1 086 939
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 2 995 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	86 608	89 057
	<u>23 155 459 \$</u>	<u>24 094 912 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts de 23 155 459 \$ en cours au 31 août 2017 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2017-2018	988 008 \$	1 142 781 \$	2 130 789 \$
2018-2019	1 039 115	1 091 674	2 130 789
2019-2020	1 092 907	1 037 882	2 130 789
2020-2021	1 149 526	981 263	2 130 789
2021-2022	1 209 125	921 664	2 130 789
Par la suite	<u>17 676 778</u>	<u>5 719 593</u>	<u>23 396 371</u>
Dettes nettes à long terme	<u>23 155 459 \$</u>	<u>10 894 857 \$</u>	<u>34 050 316 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2017

7. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2017, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluaient ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2016</u>	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u>	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u>	<u>Transferts des apports en immobilisations reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2017</u>
Amélioration de la condition des écoles	1 092 221 \$	- \$	- \$	(430 521) \$	661 700 \$
Centre scolaire communautaire	72 318	558 800	-	-	631 118
Réfections des écoles	466 189	859 125	(12 822)	(411 139)	901 353
Actifs destinés à la vente	-	237 033	-	-	237 033
Produits d'aliénations	934 230	-	-	(276 330)	657 900
Installations d'accueil temporaire	120 000	240 000	(1 512)	(34 317)	324 171
Autres	<u>207 042</u>	<u>10 442 087</u>	<u>(9 896 889)</u>	<u>(471 050)</u>	<u>281 190</u>
Total des revenus reportés	<u>2 892 000 \$</u>	<u>12 337 045 \$</u>	<u>(9 911 223) \$</u>	<u>(1 623 357) \$</u>	<u>3 694 465 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

8. Apports en immobilisations reportés

Les apports en immobilisations reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensés à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde au début de l'exercice	71 142 435 \$	68 705 946 \$
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	1 236 548	2 656 161
Transferts des revenus reportés	<u>1 623 357</u>	<u>2 556 894</u>
	74 002 340	73 919 001
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(3 060 079)</u>	<u>(2 776 566)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>70 942 261</u> \$	<u>71 142 435</u> \$

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	<u>Prestations de retraite</u>	<u>des employés</u>	<u>des employés</u>
Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	<u>59 440</u> \$	<u>11 260</u> \$	<u>70 700</u> \$
			<u>129 360</u> \$

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le conseil a cotisé 628 714 \$ (2016 - 604 829 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2017 étaient de 229 313 \$ (2016 - 216 503 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 6 185 \$ (2016 - 8 263 \$).

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

10. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette			
	Solde au 31 août 2016	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Solde au 31 août 2017	Solde au 31 août 2016	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2017	31 août 2017	31 août 2016
Terrain	1 910 554 \$	61 247 \$	(73 362) \$	1 898 439 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 898 439 \$	1 910 554 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	634 793	-	-	634 793	139 749	44 550	-	184 299	450 494	495 044
Bâtiments	85 186 539	7 613 713	(250 763)	92 549 489	19 911 609	2 575 151	(13 730)	22 473 030	70 076 459	65 274 930
Structures mobiles	2 996 462	643 809	-	3 640 271	1 122 955	151 219	-	1 274 174	2 366 097	1 873 507
Amélioration locative	339 159	36 590	(4 164)	371 585	128 143	52 409	(4 164)	176 388	195 197	211 016
Équipements et mobilier	562 426	-	(205 890)	356 536	354 218	39 292	(205 890)	187 620	168 916	208 208
Premier achat d'équipements	398 664	21 715	-	420 379	122 662	40 179	-	162 841	257 538	276 002
Matériel informatique	2 122 685	385 970	(160 763)	2 347 892	920 454	351 836	(160 763)	1 111 527	1 236 365	1 202 231
Logiciels	190 725	-	(42 411)	148 314	105 749	29 663	(42 411)	93 001	55 313	84 976
Construction en cours (note a)	<u>5 602 736</u>	<u>(5 081 217)</u>	<u>-</u>	<u>521 519</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>521 519</u>	<u>5 602 736</u>
Total	<u>99 944 743</u> \$	<u>3 681 827</u> \$	<u>(737 353)</u> \$	<u>102 889 217</u> \$	<u>22 805 539</u> \$	<u>3 284 299</u> \$	<u>(426 958)</u> \$	<u>25 662 880</u> \$	<u>77 226 337</u> \$	<u>77 139 204</u> \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 521 519 \$ (2016 - 5 602 736 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

11. Excédent accumulé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Aux fins de conformité		
Excédent de fonctionnement accumulé	2 876 212 \$	3 375 119 \$
Aux fins de conformité - Affectation interne		
Projet d'immobilisations engagées	<u>3 981 434</u>	<u>3 240 685</u>
Total disponible aux fins de conformité	<u>6 857 646</u>	<u>6 615 804</u>
Non disponible aux fins de conformité		
Avantages sociaux futurs	(144 663)	(173 596)
Intérêts courus	(348 063)	(362 624)
Fonds générés par les écoles	376 338	363 939
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	<u>2 042 195</u>	<u>1 980 948</u>
Total non disponible aux fins de conformité	<u>1 925 807</u>	<u>1 808 667</u>
Excédent accumulé	<u>8 783 453</u> \$	<u>8 424 471</u> \$

12. Engagements

Obligations contractuelles

Le Conseil s'est engagé à un contrat (2016 - trois contrats) pour un total de 467 495 \$ (2016 - 6 382 949 \$) relié à des projets de construction. Au 31 août 2017, 171 153 \$ (2016 - 1 671 530 \$) en travaux n'ont pas encore été effectués.

Le conseil s'est engagé à six contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classe ayant une date d'échéance entre août 2018 et août 2020. Les versements annuels des contrats pour les trois prochaines années se répartissent comme suit :

2017-2018	261 604 \$
2018-2019	101 078
2019-2020	<u>26 000</u>
	<u>388 682</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

13. Éventualités

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

14. Endettement bancaire

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2016 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel de la banque. En date du 31 août 2017 le montant avancé de la marge de crédit était de - \$ (2016 - - \$). Cet emprunt est non garanti et payable à vue.

15. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par article :

	2017 Budget <small>(non audité)</small>	2017 Résultats	2016 Résultats
Salaires et traitements	29 933 602 \$	30 102 403 \$	28 531 583 \$
Avantages sociaux	5 220 035	5 183 857	4 891 869
Perfectionnement du personnel	278 599	408 395	394 516
Fournitures et services	3 401 515	3 611 131	3 982 448
Intérêts	1 191 337	1 176 777	1 223 641
Dépenses de location	288 800	282 130	270 687
Frais et services contractuels	3 891 121	3 913 872	4 398 511
Autres	645 578	729 352	636 786
Activités financées par les écoles	950 000	830 046	857 399
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 874 127</u>	<u>3 284 299</u>	<u>2 969 909</u>
	<u>48 674 714</u> \$	<u>49 522 262</u> \$	<u>48 157 349</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2017

16. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme	939 453 \$	893 315 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 176 777</u>	<u>1 223 641</u>
	<u><u>2 116 230</u></u> \$	<u><u>2 116 956</u></u> \$

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

18. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

19. Programme d'aide à la famille avec le ministère de l'Éducation

Le conseil fournit des services de programme d'aide à la famille en vertu d'une entente avec le ministère de l'Éducation. Les dépenses totales engagées dans le cadre du programme d'aide à la famille pour la période du 31 août 2016 au 31 août 2017 s'élèvent à 15 200 \$ (2016 - 15 200 \$). La somme des revenus du programme pour cette même période s'élève à 15 200 \$ (2016 - 15 200 \$).

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2017

20. Partenariat dans le consortium de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	2017		2016	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actif financier	477 510 \$	28 125 \$	1 146 578 \$	65 694 \$
Passif financier	(534 128)	(31 460)	(1 214 027)	(69 592)
Actif non financier	<u>56 618</u>	<u>3 335</u>	<u>67 449</u>	<u>3 898</u>
Excédent accumulé	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
Opérations :				
Revenus	18 245 962 \$	892 581 \$	17 671 260 \$	859 072 \$
Dépenses	<u>(18 245 962)</u>	<u>(892 581)</u>	<u>(17 671 260)</u>	<u>(859 072)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

21. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.